

Maladies transmissibles

Unité Cantonale des maladies transmissibles
Service des maladies infectieuses
Institut Central des Hôpitaux

Vademecum / 21.03.2024

D. Berthod / G. Catho



▲ **Loi fédérale sur les épidémies (LEp)**

Les cantons ont l'obligation, conjointement avec l'OFSP, de prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre les maladies infectieuses

▲ **Ordonnance fédérale sur les déclarations**

Liste des maladies à déclaration obligatoires pour les médecins et les laboratoires (critères et délais)

▲ **Rôle et tâches du médecin cantonal dans ce domaine**

Prévention et surveillance des maladies transmissibles, déclaration obligatoire de certaines maladies, vaccination, épidémies, pandémies, etc.

Délégation de tâches à l'ICH

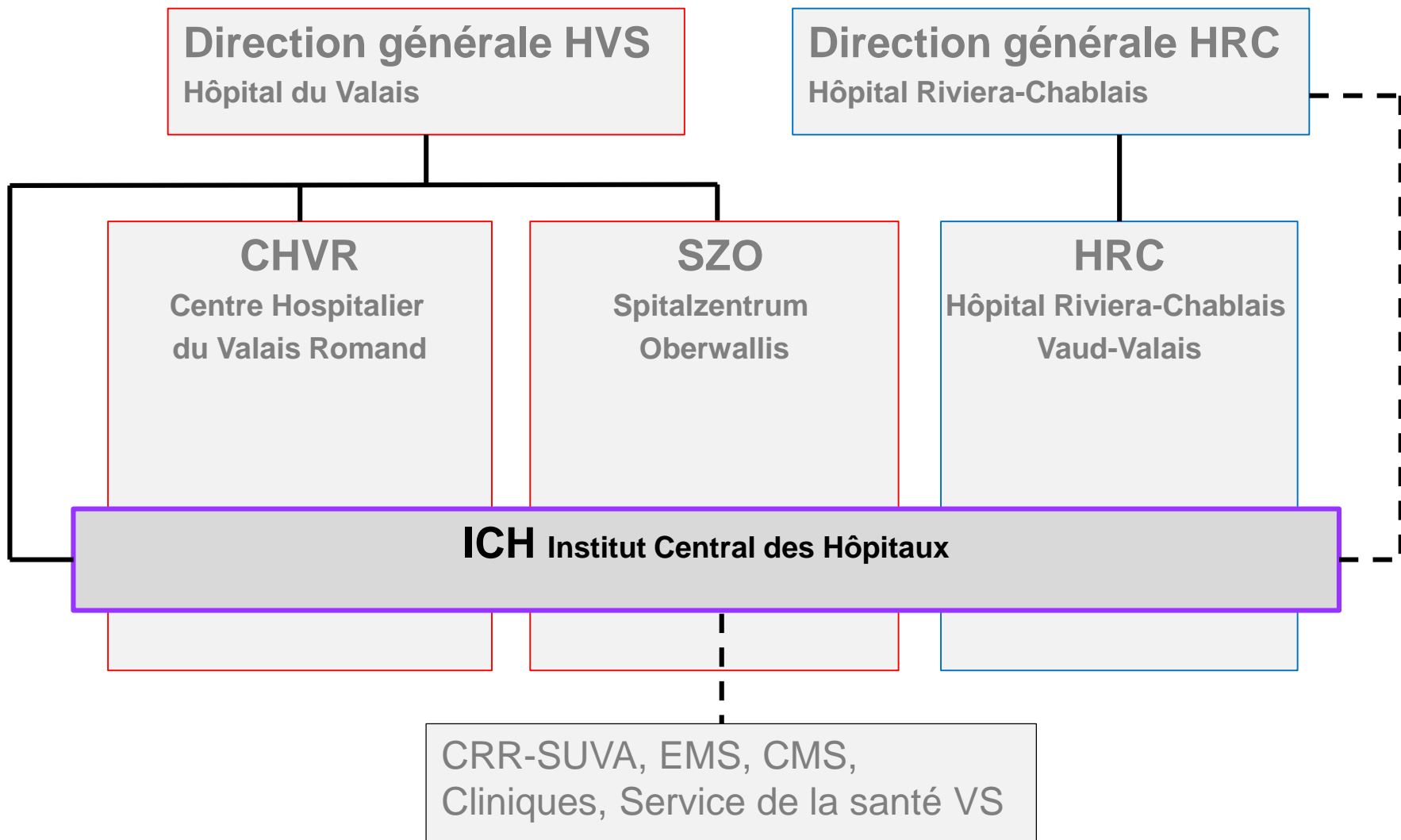
Unité cantonale des maladies transmissibles

Institut central des hôpitaux (ICH)

Service des maladies infectieuses

- **Clinique**
- **Microbiologie**
- **Epidémiologie**
- **Unité cantonale des maladies transmissibles** (activités déléguées du médecin cantonal)
- **Unité cantonale de vaccination**





Consultations ICH

- ▲ Sion, Viège : 027 603 4780 Rennaz : 058 773 09 40
 - ich.infectiologie@hopitalvs.ch
- ▲ Hématologie (aussi Sierre, Martigny; Brig/Visp: SZO)
- ▲ Immunologie - allergologie
- ▲ Génétique
- ▲ Médecine légale
- ▲ Infectiologie
 - Médecine de voyage, y.c. vaccination fièvre jaune
 - Consultations spécialisées: HIV, hépatites virales, ..
 - Consultations téléphoniques
 - 027 603 47 80
 - nuits, WE, fériés: 027 603 4700

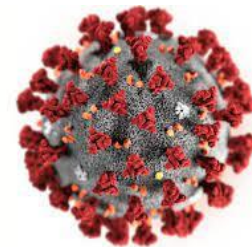
MISSIONS DE L'UNITÉ CANTONALE DES MALADIES TRANSMISSIBLES



Maladies transmissibles

- ▲ **Prévention**
- ▲ **Surveillance**
- ▲ **Lutte**
- ▲ **Coordination mesures extra-ordinaires**

Depuis février 2020 ...



Surveillance des maladies transmissibles – En Suisse

Surveillance des maladies à déclaration obligatoire -> OFSP

Maladies infectieuses et agents pathogènes à déclaration obligatoire

Vue synoptique 2018



Download d'information sous www.bag.admin.ch/infreporting
 Numéro d'urgence: 0142 310 3211

Déclarations de flambées et d'observations inhabituelles

1. Flambée d'entérocoques résistants à la vancomycine (ERV) dans les hôpitaux ou de laboratoire	5
2. Flambée de résultats d'analyses cliniques ou de laboratoire	6
3. Résultat exceptionnel d'analyses cliniques ou d'analyses de laboratoire	7

Déclarations de maladies et d'infections

4. Botulisme	8
5. Brucellose	9
6. Campylobactériose	10
7. Charbon	11
8. Chikungunya	12
9. Chlamydie	13
10. Choléra	14
11. COVID-19	15
12. Dengue	16
13. Diphtérie	17
14. Entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC)	18
15. Fièvre de Crimée-Congo	19
16. Fièvre de Hantaan	20
17. Fièvre de Lassa	21
18. Fièvre du Nil occidental	22
19. Fièvre jaune	23
20. Fièvre Q	24
21. Fièvre typhoïde / paratyphoïde	25
22. Gonorrhée	26
23. Hépatite A	27
24. Hépatite B	28
25. Hépatite C	29
26. Hépatite E	30
27. Infection à Escherichia coli entérohémorragique	31
28. Infection à VIH	32
29. Infection à virus Zika	33
30. Influenza, grippe saisonnière	34
31. Influenza, nouveau sous-type	35
32. Légionellose	36
33. Listeriose	37
34. Maladie à virus Ebola	38
35. Maladie de Creutzfeldt-Jakob	39
36. Maladie de Marburg	40
37. Maladies invasives à Haemophilus influenzae	41

38. Maladie invasive à méningocoques	42
39. Maladie invasive à pneumocoques	43
40. Méningo-encéphalite verno-estivale (MEVE ou FSME)	44
41. Middle East respiratory syndrome (MERS)	45
42. Paludisme (malaria)	46
43. Peste	47
44. Poliomyélite (paralysie infantile)	48
45. Rage	49
46. Rougeole	50
47. Rubéole	51
48. Salmonellose	52
49. Shigellose	53
50. Sida (syndrome de l'immunodéficience acquise)	54
51. Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)	55
52. Syphilis	56
53. Tétanos	57
54. Trichinellose	58
55. Tuberculose	59
56. Tularemie	60
57. Variole	61
58. Variole du singe	62

Annexe

A.1 Maladies transmissibles et agents pathogènes à déclaration obligatoire par ordre alphabétique	63
A.2 Maladies transmissibles et agents pathogènes à déclaration obligatoire par délai de déclaration	65
B Liste d'adresses des autorités sanitaires	67
C Liste d'adresses des centres nationaux de référence	69

Légende de couleur :

- Délai de déclaration de 2 heures
- Délai de déclaration de 24 heures
- Délai de déclaration de 1 semaine

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik.html>

Déclaration des maladies: contacts

Formulaire de déclaration : résultats d'analyses cliniques et résultats d'analyses de laboratoires

declarationsobligatoires@hopitalvs.ch

Déclarations téléphoniques (24h/24),
selon le délai de déclaration:

- **dans les 2 heures** : p.ex. anthrax, botulisme, Ebola

Médecin cantonal via Unité Cantonale des Maladies Transmissibles

Tél: 027 603 89 90 (heures de bureau)

Tél: 027 603 47 00 (nuit et week-end)

OFSP - Division maladies transmissibles

Tél. +41 58 463 87 06.

- **dans les 24 heures**: p.ex rougeole, maladie invasive à méningocoques



Surveillance des maladies transmissibles – En Suisse

▲ **Sentinella** -> OFSP

- Suspicion d'influenza
- COVID-19
- Oreillons
- Prescriptions d'antibiotiques
- Coqueluche
- Piqûre de tique et/ou traitement d'une borréliose de Lyme
- Herpès zoster/Névralgie post-zostérienne

▲ **Swiss Paediatric Surveillance Unit (SPSU)** -> Société suisse de pédiatrie et OFSP

- Paralysie flasque aiguë
- Cytomégalovirus congénital
- Infections invasives à streptocoque A
- Hémorragie sur déficit en vitamine K
- Infections SARS-CoV-2
- Varicelle
- Hépatite aiguë d'origine inconnue

▲ **Maladies infectieuses nosocomiales et hygiène hospitalière** -> **Swissnoso**

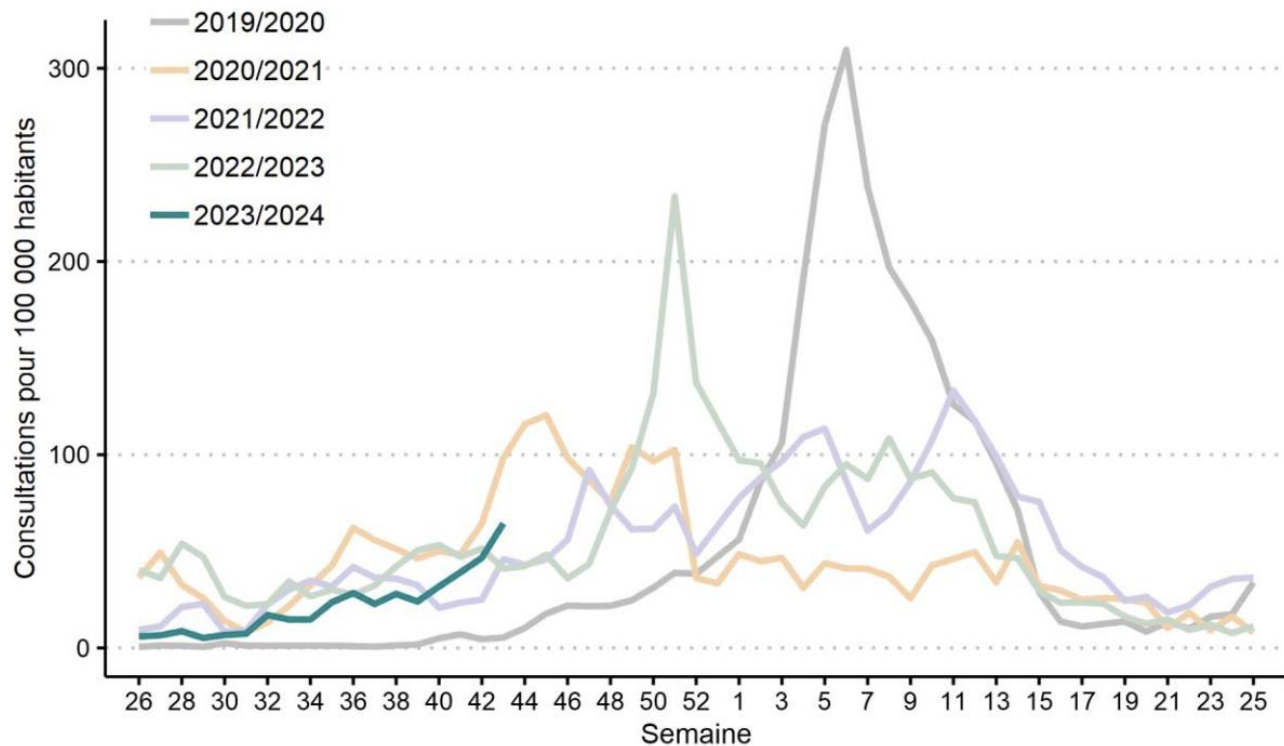
- Surveillance des infections du site chirurgical
- Surveillance de l'observance des pratiques de l'hygiène des mains
- Surveillance des infections des voies urinaires associées aux sondes vésicales

▲ **Antibiorésistance** -> ANRESIS

- Résistance aux antibiotiques
- Consommation d'antibiotiques



Sentinella: infections grippales



OFSP, état: 31.10.2023

Figure 1 : Nombre de consultations hebdomadaires dues à une affection grippale, extrapolé à 100 000 habitants.²

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/respiratorische-viren.html>



Tableau de bord interne



Mycoplasma pneumoniae - Nouveaux cas

(pers. domiciliées en Valais et testées au laboratoire de l'ICH)

(Source : LIS ICH)

Date mise à jour

20.03.24 06:02:48

Réinitialiser les filtres

Page précédente

Date épidémiologique

Tout

Classe d'âge

Tout

District

Tout

Classes d'âge

0-4 5-14 15-34 35-64 65+

Répartition sur la carte



551

Cas selon filtres sélectionnés



Légionellose - Nouveaux cas

(Source : SID)

Date mise à jour

20.03.24 06:02:48

Réinitialiser les filtres

Page précédente

Date épidémiologique

Tout

District

Tout

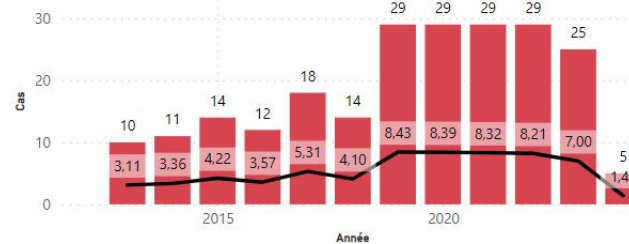
225

Cas selon filtres sélectionnés

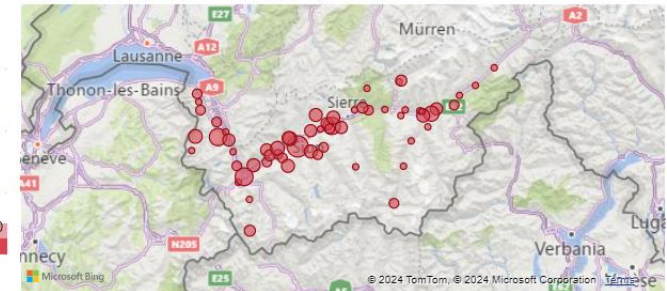
- Année
- 2015
- 2016
- 2017
- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- Total

Courbe épidémiologique des cas et incidence

● Cas ● Incidence pour 100000 habitants



Répartition sur la carte



Année	Brig	Conthey	Entremont	Goms	Hérens	Leuk	Martigny	Monthey	Raron	Saint-Maurice	Sierre	Sion	Visp	Total
2013	1				1	2	1	1			3	1		10
2014	2					2		1		1		4	1	11
2015		3			1	3				2	1	3	1	14
2016		2	1		1	5	1				2			12
2017		2			2	1	2	5		1	1	3	1	18
2018		2				4	1				3	3	1	14
2019	2	3			1	2	3	3		2	6	5	2	29
2020	2	6	1		2	2	6	4	2		3	1		29
2021	1	2	2	2	2	3	1	3	1	1	5	6		29
2022	3	1	1			3	2	6	1	1	4	6	1	29
2023	2	1	2		2	3	3				4	4	4	25
2024	1				1	1		1			1			5
Total	1	15	22	7	2	14	8	34	26	8	8	33	35	225

Surveillance des maladies transmissibles

▲ Surveillance cantonale

- Maladies à déclaration obligatoire
- Maladies transmissibles connues et émergentes
- Syndromique
- Antibiorésistance

▲ Traitement des déclarations obligatoires et analyse des données recueillies

▲ Enquête épidémiologique

▲ Alertes auprès des autorités cantonales



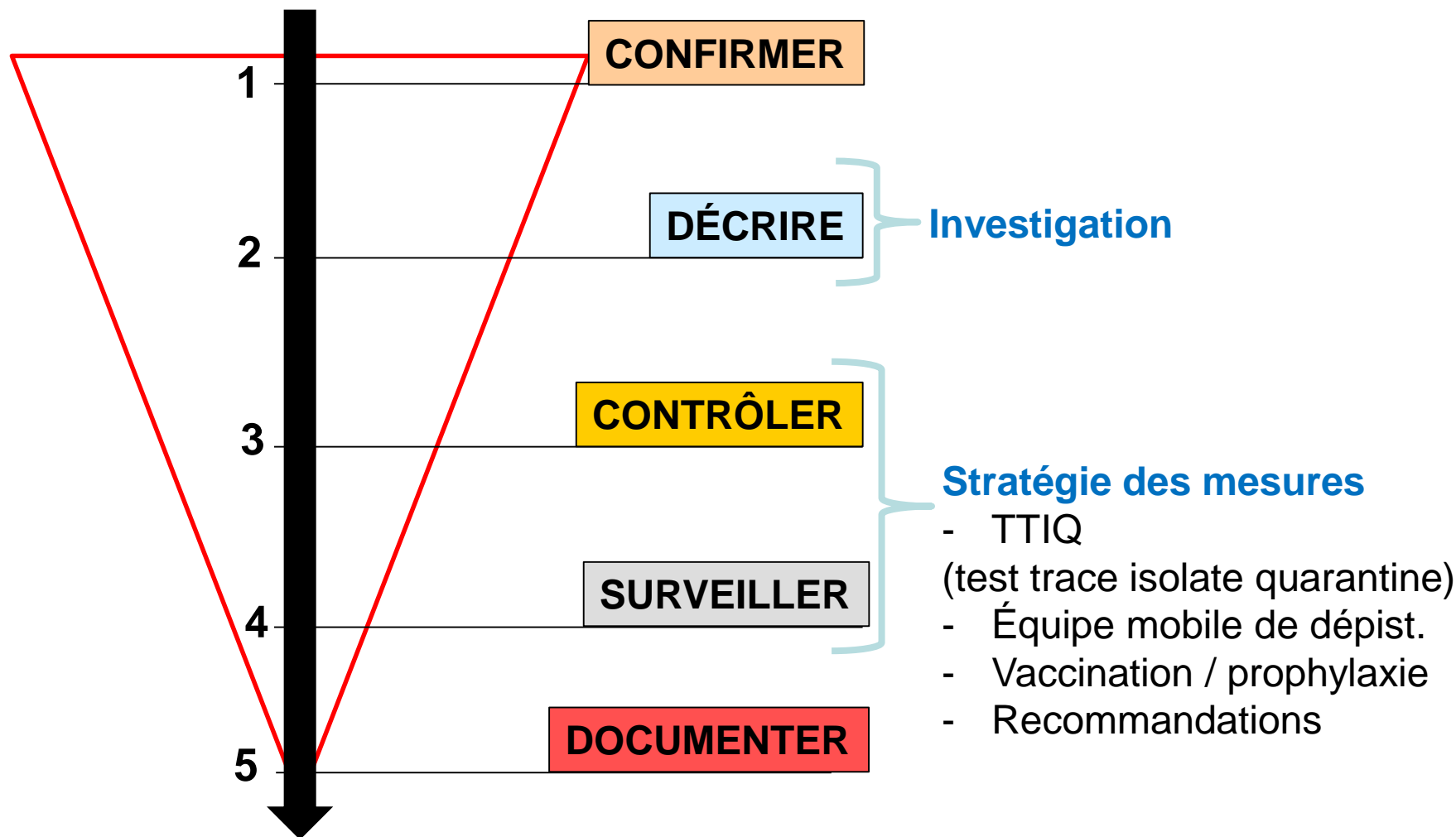
Lutte des maladies transmissibles

- ▲ Analyser et implémenter des mesures à court terme de lutte contre les flambées et les épidémies, en tenant compte :
 - de la loi sur les épidémies
 - du pathogène impliqué
 - du type
 - de lieu
 - d'activité
 - d'évènement
 - de personne
 - de ce que recommande l'OFSP
 - des moyens à disposition



Lutte des maladies transmissibles

Signalement



Stratégie des mesures

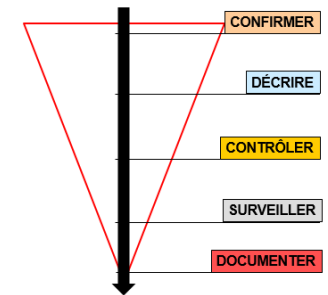
- TTIQ
(test trace isolate quarantine)
- Équipe mobile de dépist.
- Vaccination / prophylaxie
- Recommandations

Lutte des maladies transmissibles

▲ SARS-CoV-2, Verbier Festival

Signalement : 5 cas pos, via PSV par le festival

- **Confirmer** : confirmés via SID
- **Décrire (investigation)** : Fonctionnement du festival, qui, quoi, combien, où, comment ?
- **Contrôler et Surveiller (stratégie)** : TTIQ, dépistages immédiat puis répétitifs (équipe mobile), rappel des mesures de prévention standards et surveillance
- **Documenter** : Rapport interne avec courbe épidémique



5. Etude 5
a. Verbier Festival Orchestre

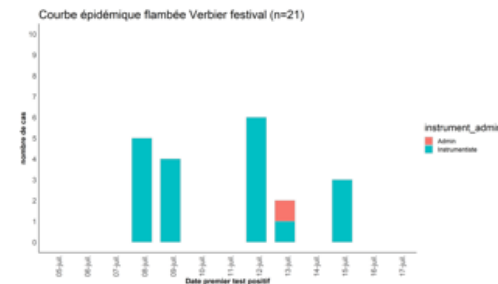
Date de début et de fin : 08.07.2021 (signalement) – 23.07.2021 (céture du suivi)

Situation initiale : Cinq musiciens d'un orchestre sont testés positifs par test antigénique (confirmé plus tard par PCR).

Mesures prises : Les mesures préconisées sont le port du masque, la distanciation pendant les repas et le dépistage en salle de l'orchestre et du staff administratif. Cela veut dire que le dépistage est répété tant qu'il y a des cas positifs. Au total, trois dépistages sont effectués. Le Verbier Festival Orchestre impose également les protocoles standards pour cette situation particulière et leur plan de protection prévoit un « séjour » en bulle » pour tous les musiciens.

Situation finale : Au total, il y a eu 21 cas positifs dans l'orchestre (dont 2 cas liés de variant delta) et un cas supplémentaire sans lien avec le chœur de cet orchestre, qui était également un variant delta - confirmé par sa compagnie au Flourens-16. La participation de cet orchestre au festival a été annulée et la direction du festival a organisé le retour des musiciens chez eux.

Particularités : Les musiciens proviennent de pays différents. Ce chœur concerne 70 musiciens suisses, 40 musiciens et rapatriés en suisse et environ 100 personnes du staff administratif qui n'ont pas eu beaucoup de contact avec les musiciens. Le plan de protection du festival prévoit des 50. Il prévoit également un concept de bulles pour les musiciens qui ne partent pas dans des châteaux et ont des contacts entre eux pendant les répétitions et au restaurant. Par contre, les musiciens n'ont aucun contact avec la commune.

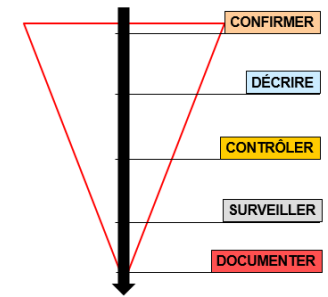


Bilan final : durée de PEC → 15 jours, 5 dépistages, 21 cas positifs

Lutte des maladies transmissibles

▲ VARICELLE, Foyer pour réfugiés

Signalement : 1 cas positif signalé par les Urgences



- **Confirmer**
- **Décrire (investigation)** : Fonctionnement du foyer, qui, quoi, combien, où, comment ?
 - ▲ Équipe mobile → Enquête de santé sur place
- **Contrôler et Surveiller (stratégie)** : cas index isolé du groupe et les résidents du foyer sont tous considérés comme contact étroit, vacciner les non immuns et personnes à risque et surveillance
- **Documenter** : Rapport interne

4. Synthèse de la situation du cas de varicelle dans le foyer d'accueil pour les réfugiés à Genève

L'USMF est avisée le mardi 20.08.2022 d'un premier cas de varicelle (cas index) présent au centre. Elle a procédé au signalement à l'ASU et a contacté les urgences de l'hôpital de leur faire le signalement de 20.08. Une PCR VZV réalisée sur son liquide cœliotique confirme le diagnostic de varicelle.

L'USMF prend contact avec les responsables du foyer afin de lui fournir des renseignements sur le fonctionnement de son établissement.

- Le cas index est placé en isolement et toutes les autres personnes au sein du foyer sont surveillées contre des contacts étroits.
- Une substation de l'USMF accompagnée de 2 infirmières et de 2 médecins se rendent au foyer d'accueil le jeudi 22.08 afin de procéder à une évaluation de l'état de santé des autres résidents.
- Une enquête a été réalisée auprès de 48 résidents du foyer, soit 100% des étrangers actuellement et 1 collaborateur afin de définir à la fois l'incidence des formes de l'agent pathogène, l'immunité et l'âge des résidents.
 - Près de 50% des résidents de l'USMF ont été vaccinés contre la varicelle.
- Aucune des 48 personnes interrogées ne présentait des symptômes liés au virus varicelleux - tous ont été vaccinés de manière régulière (rapport de surveillance de la santé de l'établissement) et ont été vaccinés contre la varicelle.
- Sur les 48 personnes interrogées, 13 d'entre elles (28%) présentent des formes de l'agent pathogène varicelleux, contre 30% de personnes vaccinées contre la varicelle (USMF). Pour le groupe des 28 personnes, l'âge moyen est de 30 ans, avec une majorité de personnes âgées de moins de 20 ans.
- Les résultats des enquêtes sont arrivés dans la soirée du 23.08 et une première prise d'urgence est effectuée dans la journée du lendemain.
- La situation du foyer reste stable sans nouvelles jusqu'au 16.09.2022 - à ce jour, l'USMF ne voit pas de formes de cas secondaires.

Cette enquête est basée sur les recommandations de surveillance et de gestion de l'Agence de la santé publique de la Suisse romande pour les établissements de soins de longue durée (ASU) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en collaboration avec l'ASU.

Bilan final : durée de PEC → 19 jours, **aucun cas secondaires**

Example : flambée de fièvre Q

▲ SITUATION INITIALE

- **17/02/2023** : lettre du vétérinaire cantonal
- **22/03/2023** : 1^{er} cas humain (femme, 37a)
- **23/03/2023** : 2^{ème} cas humain (enfant, 3a)

Fièvre Q	6344567	Cas certain	23.03.2023	5486424	F	L	02.05.2019	féminin	3903	Mund	Détent
Fièvre Q	6343790	Cas certain	20.03.2023	5485780	F	M	09.03.1985	féminin	3903	Mund	Détent

➔ Enquête entourage

- > 10 avortements chèvres entre le 01/02 et le 28/02 ;
- > 2 cas humains documentés depuis le 06/03 ;
- > 2 cas probables traités ;

Toutes des personnes travaillant ou habitant autour de cette étable.



ire Ref. SCAV-OVET/VS-014282/EK
et durch Eric Kirchmeier

Datum 17. Februar 20213

Coxiella-Infektion - Massnahmen

Sehr g

Nach Erhalt eines positiven Coxiellose Laboregebnisses betreffend Ihr Tier möchten wir Sie hiermit an die Vorsichtsmassnahmen im Zusammenhang mit einer Coxiellen Infektion erinnern.

Jeder Abort von Rindern, Schafen oder Ziegen muss ihrem Tierarzt gemeldet werden. Falls ein Abort auftritt, sind die verwerfenden und hochträglichen Tiere in separate Boxen abzusondern. Nach dem Abort sind Foet und Nachgeburten sofort hygienisch zu beseitigen und die betroffenen Stallungen zu reinigen und desinfizieren. Darüber hinaus sind beim Kontakt mit Tieren, insbesondere mit Abortmaterial und Nachgeburten, die üblichen Hygienemassnahmen zu beachten. Das betroffene Tier muss so lange vom Rest der Herde abgesondert bleiben, wie es Sekrete oder Ausscheidungen aufweist (Ihr Tierarzt kann die Situation im Zweifelsfall beurteilen). Wenn das Tier Milch produziert, die für den Verzehr oder die Verarbeitung in rohem Zustand bestimmt ist, muss diese Milch während desselben Zeitraums pasteurisiert oder entsorgt werden.

Da die Coxiellose eine auf dem Menschen übertragbare Krankheit ist, sollte diese Zoonose bei Auftreten von grippeähnlichen Symptomen Ihrem Arzt gemeldet werden.

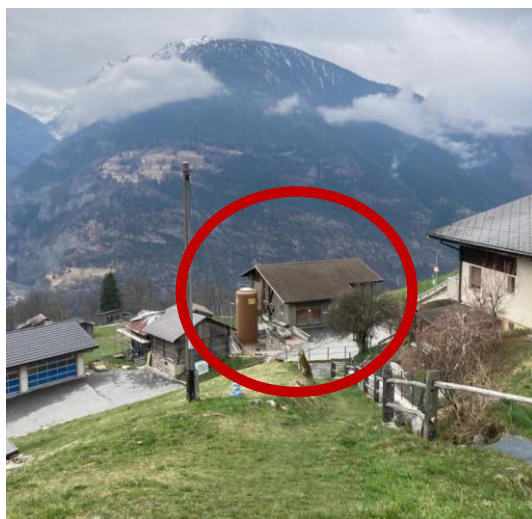
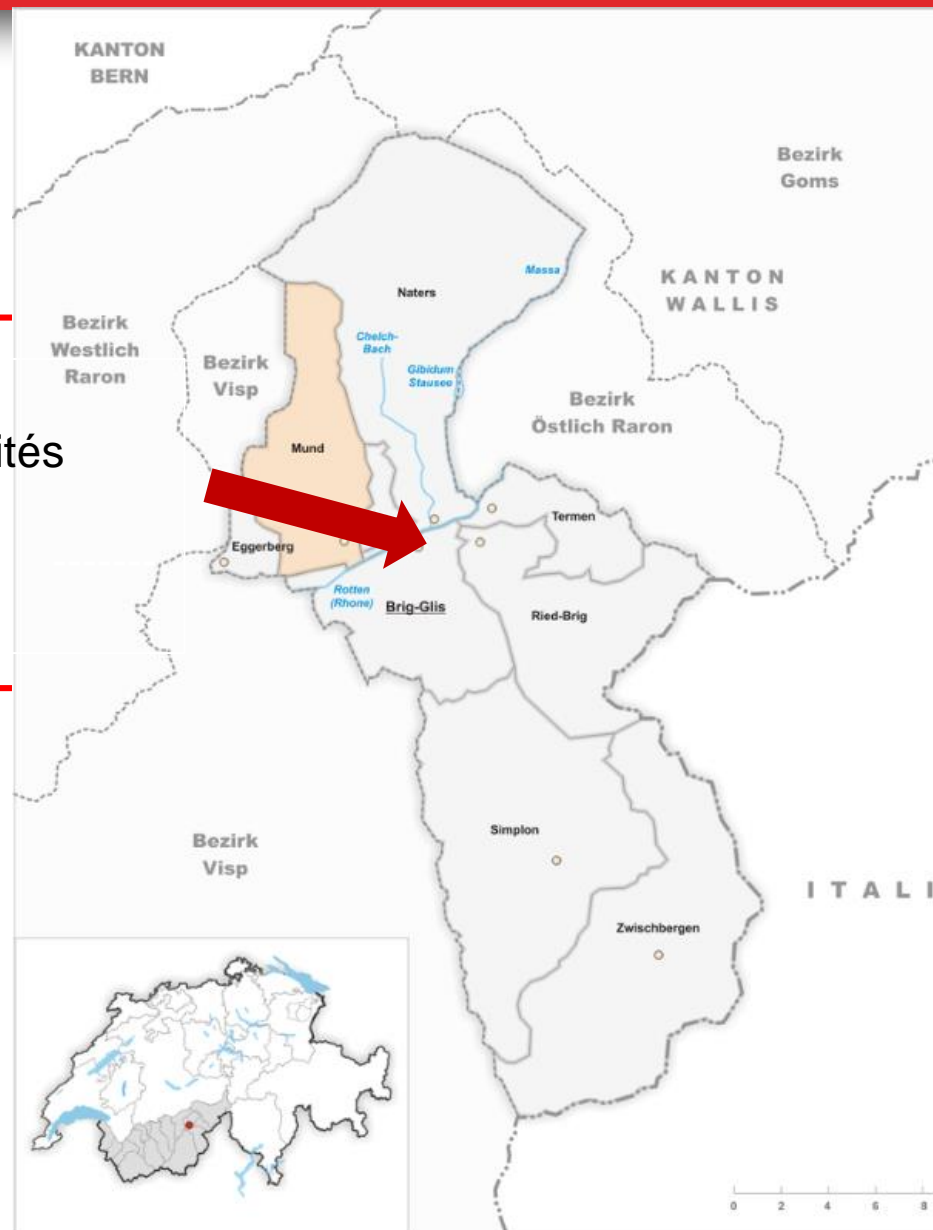
Wir bedanken uns für Ihre Zusammenarbeit und verbleiben mit freundlichen Grüssen.

Eric Kirchmeier
Kantonstierarzt

Flambée de cas

- **24/03/2023 : UCMT se rend à Mund**

- > 2 cas confirmés
- > 2 cas probables non testés mais traités
- > 4 personnes avec symptômes
- > 5 personnes sans symptômes mais potentiellement exposées



Flambée de cas

▲ MESURES

- **Mesures vétérinaires :**
 - Bâchage du fumier ;
 - Dépistage par PCR chèvres autre troupeau + lait ;
- **Lettre(s) d'information (28-30-31.03 puis 03.04) ;**
- **Recommandation de dépistage sérologie *Coxiella burnetti* ;**
 - Symptomatiques : rayon 10km ;
 - Asymptomatiques : rayon 10km ET groupe à risque
 - ▲ Personnes enceintes ;
 - ▲ Personnes avec valvulopathie cardiaque ;
 - ▲ Personnes immunosupprimées ;



Selon les dates d'exposition : début février à fin mars

Flambée de cas



Published Date: 2023-04-01 01:04:23 CEST

Subject: PRO/AH/EDR> Q fever - Switzerland: (VS) human, goat

Archive Number: 20230331.8709265

Q FEVER - SWITZERLAND: (VALAIS) HUMAN, GOAT

A ProMED-mail post

<http://www.promedmail.org>

ProMED-mail is a program of the

International Society for Infectious Diseases

<http://www.isid.org>

Date: Thu 30 Mar 2023

Source: Nau [in German, machine trans., edited]

<https://www.nau.ch/news/schweiz/mehrere-menschen-im-oberwallis-an-q-fieber-erkrankt-66463159>

Several cases of Q fever have occurred in Upper Valais. The canton doctor recommends that people at risk see a doctor if they have flu-like symptoms. He also recommends that pregnant women in this region have a blood test as a precaution, even if they have no symptoms.

A total of 6 cases of Q fever were recently diagnosed in the region between Visp and Brig. This was announced by the canton of Valais on Thursday [30 Mar 2023]. A herd of goats was identified as the carrier of the pathogen.

In addition to the usual hygiene measures, the authorities have taken additional steps. This is to keep the risk of transmission to humans as low as possible. The disease in the affected goat herd is now under control. But some people could have been exposed before the measures ordered by the canton veterinarian were initiated, the canton warns.

Q fever is a bacterial infection that is shed by affected animals during miscarriage and can be transmitted to humans in the process. There is no transmission of the infection from person to person.

The bacterium *Coxiella burnetii* can be airborne over relatively large distances and inhaled by humans. Most people develop no symptoms other than those of mild flu, or remain asymptomatic. The disease usually heals spontaneously without any consequential damage.

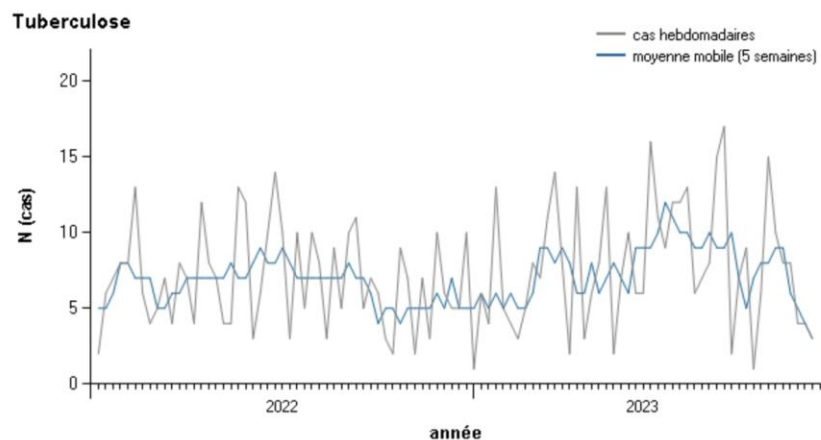
However, in people with a weakened immune system and in people with heart valve disease, the infection cannot heal spontaneously. Therefore, they are advised to see a doctor if they experience flu-like symptoms.

Because of the risk of miscarriage, pregnant women are advised to have a test even if they have no symptoms. In animals, coxiellosis is notifiable.



Tuberculose : surveillance et lutte

Déclarations de cas hebdomadaires de l'année précédente et de l'année actuelle

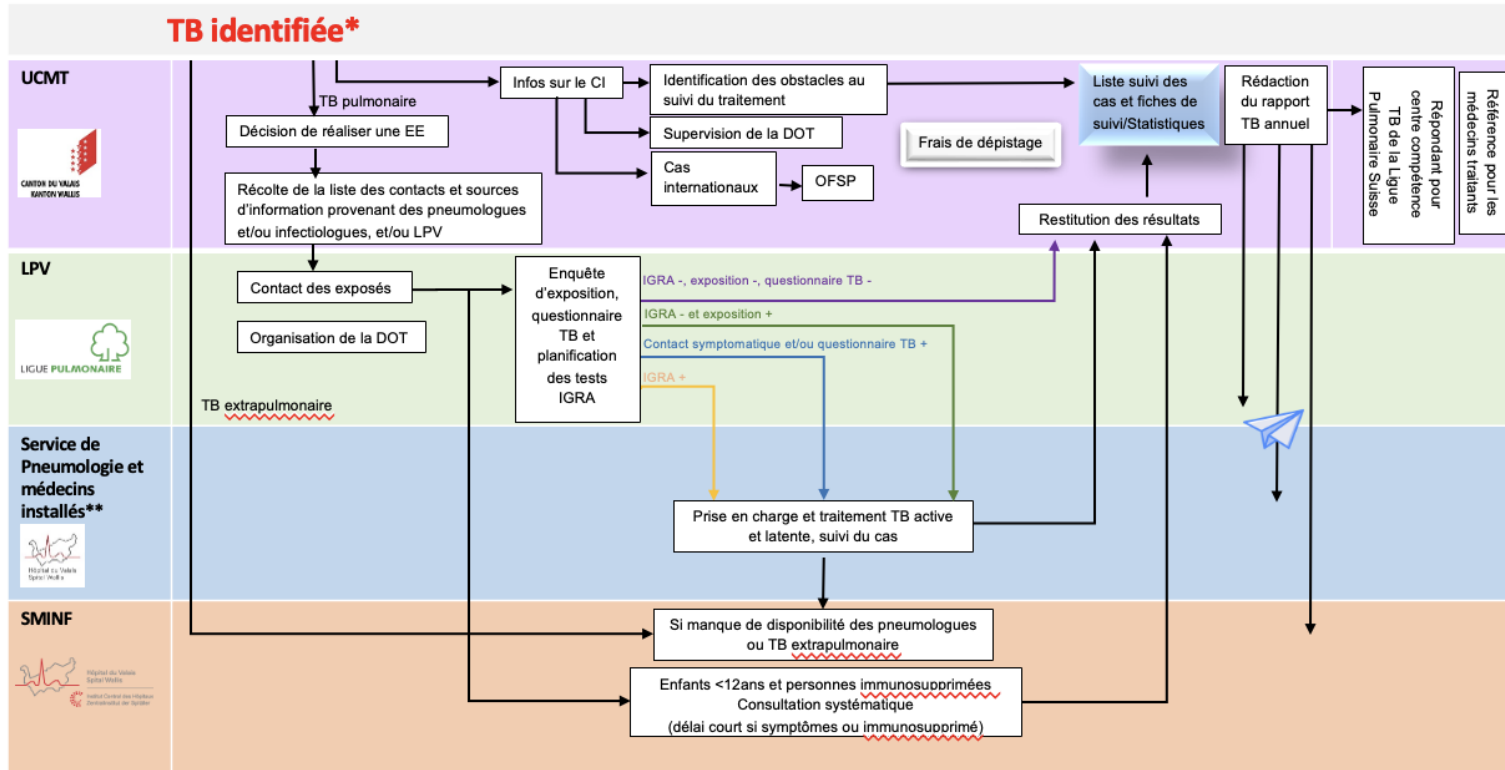


Déclarations de cas annuelles et incidences des 10 dernières années

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déclarations de cas selon le canton ainsi que pour le Liechtenstein										
Appenzell Rhodes-Ext.	2	1	3	2	0	0	1	0	0	2
Appenzell Rhodes-Int.	0	0	2	0	1	0	0	1	1	0
Argovie	26	22	38	48	42	34	34	22	23	27
Bâle-Campagne	14	8	10	16	17	16	7	5	9	10
Bâle-Ville	23	18	22	20	16	21	15	9	14	13
Berne	57	56	52	67	54	48	34	33	34	43
Fribourg	11	11	14	14	14	19	11	9	10	13
Genève	60	47	66	68	55	44	43	53	37	36
Glaris	2	1	1	1	0	0	2	0	3	0
Grisons	13	9	16	12	11	7	10	7	3	5
Jura	2	9	11	4	5	7	5	1	2	3
Lucerne	20	21	23	16	24	22	17	17	17	13
Neuchâtel	7	13	14	12	15	10	8	11	5	13
Nidwald	0	2	1	1	1	2	2	2	2	1
Obwald	1	1	1	2	1	2	0	2	2	4
Saint-Gall	18	27	17	31	26	15	20	16	25	13
Schaffhouse	6	7	5	4	4	9	8	3	3	1
Schwytz	6	8	7	7	6	7	4	7	5	6
Soleure	9	12	15	14	14	14	10	10	12	14
Tessin	14	23	29	48	23	28	9	10	15	14
Thurgovie	16	13	11	17	7	9	10	11	8	8
Uri	3	3	1	1	1	2	1	1	0	3
Valais	28	19	13	15	17	20	13	16	10	7
Vaud	81	50	68	59	70	73	54	40	43	38
Zoug	7	7	8	3	8	4	4	10	6	5
Zurich	102	83	95	120	94	93	102	70	58	59
Liechtenstein	0	1	2	2	1	1	1	2	1	1
inconnu	0	0	1	4	3	3	2	2	1	2

Lutte contre la tuberculose

Flux du processus de prise en charge de la tuberculose en Valais



Liste des abréviations
 UCMT: Unité Cantonale des Maladies Transmissibles
 LPV: Ligue Pulmonaire Valaisanne
 SMINF: Service des Maladies Infectieuses
 TB: Tuberculose
 CI: Cas Index
 EE: Enquête d'entourage
 DOT: Directly Observed Therapy
 OFSP: Office Fédéral de Santé Publique
 IGRA: Interféron gamma release assay

*TB identifiée par l'OFSP (SID), pneumologues, infectiologues
 **peuvent exceptionnellement assurer les suivis des cas si cela ne peut être assuré par le SMINF ou la pneumologie

Prévention des maladies transmissibles

- ▲ Proposition de mesures à long terme de prévention
 - Programmes d'évaluation et d'intervention
- ▲ Plan cantonal de lutte contre l'antibiorésistance
- ▲ Comportements à risque IST et interventions



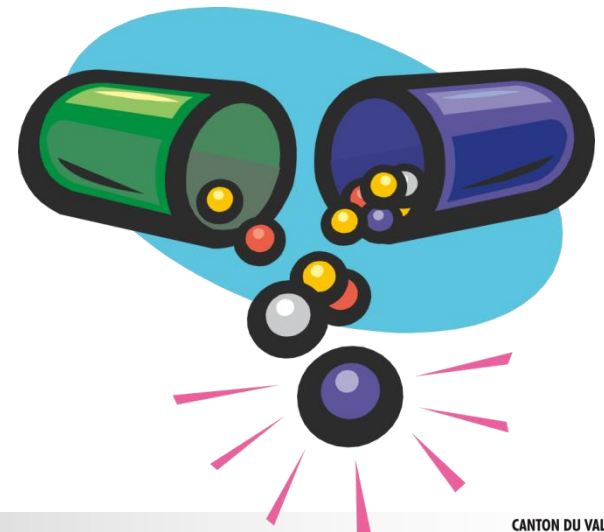
Antibiorésistance et utilisation des antibiotiques

▲ Stratégie antibiorésistance StAR de l'OFSP

Concept One Health

▲ **Surveillance de la résistance aux antibiotiques**

ANRESIS : centre national de l'antibiorésistance

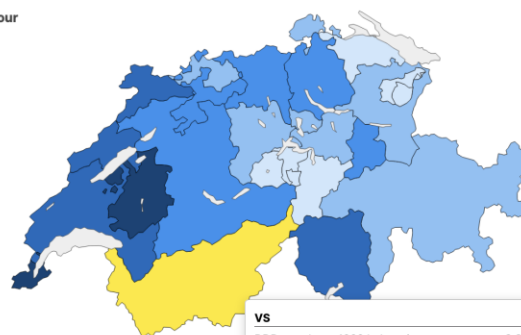


Valais, 2ème plus gros consommateur d'antibiotiques en ambulatoire selon données de l'Observatoire Suisse de la Santé

Cantons 2021

DDD stand. par 1000 hab. et jour

- 9.2 - 9.5
- 7.9 - 8.6
- 5.7 - 6.4
- 5.0 - 5.5
- 3.9 - 4.7



VS
 DDD stand. par 1000 hab. et jour **9.3**
 Total DDD **1216 259**

standardisés par âge et par sexe pour 1000 habitants et jour

Population Population résidente permanente

Source de données [Tarifpool](#)

Chiffres clés 2021

Total DDD 20 775 622

Total des coûts (mio CHF) 74.2

Variation régionale 2021

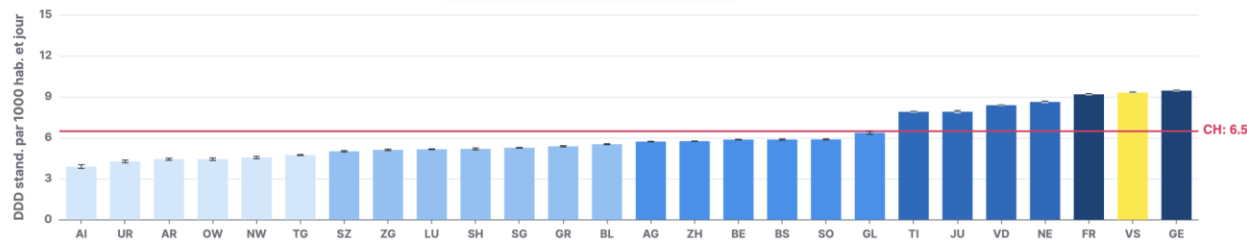
Variation systématique (SCV) 6.9

Estimateur Empirical-Bayes (EB) 7.1

Quintile Ratio (QR) 1.67

Variation spatio-temporelle 2017 - 2021

Coefficient de concordance (KCC) 0.99



▲ SUISSE : 6.6 DDD/1000 habitants/j

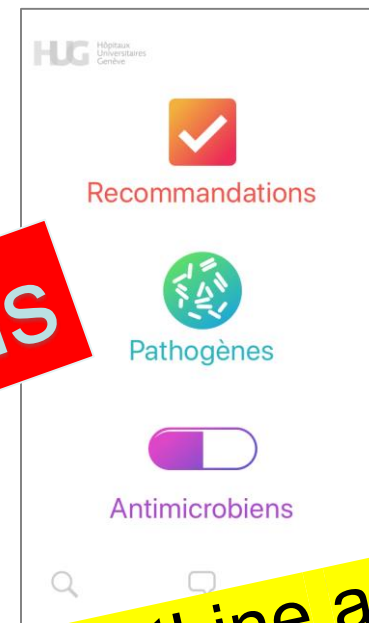
Une application contenant recommandations d'utilisation des antibiotiques

- **Guidelines locaux de traitements antimicrobiens**
- Données sur les pathogènes incluant susceptibilités locales
- Données sur les anti...

+ infos aux utilisateurs

Bientôt en Valais

FirstLine app



Materiel de communication auprès du grand public

VOUS AVEZ RECU DES ANTIBIOTIQUES ...

AGIR CORRECTEMENT

CONSIGNES À RESPECTER

- ✓ **Respectez à la lettre la posologie et la durée de traitement prescrites par le médecin.**
La posologie individuelle prescrite vous garantit une efficacité optimale de l'antibiotique. N'arrêtez pas prématurément le traitement, même si vous vous sentez déjà mieux au bout de quelques jours.
- ✓ **N'omettez aucune prise.**
Oublier une prise peut prolonger la durée de l'infection et ainsi nuire à la guérison. En cas d'apparition d'effets secondaires, adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien.
- ✓ **Ne partagez pas les antibiotiques qui vous ont été prescrits avec d'autres personnes.**
Le traitement a été prescrit à votre intention et correspond à vos besoins personnels.
- ✓ **Rapportez les emballages entamés.**
Ne jetez pas les emballages entamés avec les ordures ménagères et veillez à ce qu'ils ne parviennent pas dans l'environnement (dans les eaux usées, p. ex.). Ne conservez aucun antibiotique en vue d'une utilisation lors d'autres maladies.

VOUS N'AVEZ PAS RECU D'ANTIBIOTIQUES ...

IMPORTANT

À RETENIR

- ✓ **Les antibiotiques n'agissent qu'en cas d'infection bactérienne.**
Certaines maladies bactériennes guérissent aussi sans antibiotiques. Votre médecin ne vous prescrira un antibiotique que si cela est judicieux. Les antibiotiques n'agissent pas contre les virus (grippe ou refroidissement, p. ex.).
- ✓ **Dans de nombreux cas, les défenses de l'organisme suffisent.**
Un organisme en bonne santé se défend généralement très bien contre les infections simples. La fièvre, p. ex., est souvent le signe d'une réaction active du système de défense.
- ✓ **Une prise incorrecte d'antibiotiques peut conduire à l'apparition de résistances.**
Les antibiotiques existants ne sont plus efficaces contre les bactéries résistantes. Il est alors plus difficile, voire même impossible dans certains cas, de traiter les maladies infectieuses.
- ✓ **Les antibiotiques peuvent aussi être nocifs.**
Lorsque les antibiotiques sont mal utilisés, les effets indésirables sont supérieurs aux bénéfices, car des bactéries utiles sont p. ex. attaquées ou des résistances se développent.

Peut être
commandé en
ligne

<https://www.antibiotika-richtig-einsetzen.ch/fr/>

Prévention et lutte contre les infections nosocomiales

▲ SwissNOSO

▲ Stratégie NOSO de l'OFSP

Lien avec Stratégie StAR

▲ **Hygiène hospitalière**

Prévention et contrôle
de l'infection (PCI) HVS



Collaborations

▲ Chimiste cantonal

[Service de la consommation \(laboratoire cantonal\)](#)

▲ Vétérinaire cantonal

[Formulaire d'annonce pour morsures de chien](#)



Rédactions de rapports pour les autorités cantonales



Rapport

Destinataire Dr Christian Ambord, médecin cantonal

Auteur Unité cantonale des maladies transmissibles (UCMT)

Copie à Dr Cédric Dessimoz, médecin cantonal adjoint
Prof Nicolas Troillet, remplaçant du médecin cantonal
Dr Stéphane Emonet, médecin chef de service, Service des maladies infectieuses
Dr Alexis Dumoulin, biologiste chef adjoint, Service des maladies infectieuses

Date 07 septembre 2022

Rapport hebdomadaire UCMT Semaine 35 (29.08 – 04.09.2022)

Le rapport ci-dessous résume les activités de veille épidémiologique et d'interventions en cas d'alerte de l'Unité cantonale des maladies transmissibles (UCMT) du 17.05.2021¹ jusqu'à la fin de la semaine épidémiologique 2022_35 avec un focus particulier sur les alertes² reçues et les événements épidémiologiques³ communautaires gérées au cours de la semaine 35.

Les flambées et cas nosocomiaux pouvant être le reflet de la situation épidémiologique globale et pouvant être un indicateur précoce de remontée des cas dans la communauté doivent également être intégrés dans la surveillance réalisée par l'UCMT. Ainsi, depuis le 03.01.2022, les statistiques sur les activités de l'UCMT incluent également certaines activités de l'équipe de prévention et contrôle de l'infection (PCI) du service des maladies infectieuses (SMI) à l'hôpital du Valais et dans les institutions médico-sociales. Jusqu'au 28.02.2022 (abandon des mesures COVID-19 en communauté), les flambées COVID-19 étaient traitées par l'UCMT en priorité. Par la suite, l'UCMT a repris la gestion des autres événements épidémiologiques de façon plus approfondie. À partir du 25.07.2022 des procédures systématiques de gestion d'alertes et d'événements épidémiologiques ont été mises en place. Les alertes ne nécessitant aucune mesure de santé publique commencent également à être répertoriées dans un but de surveillance.

Hôpital du Valais – Institut Central des Hôpitaux
Avenue du Grand-Champsec 86, CH-1951 Sion



Institut Central des Hôpitaux, Case Postale, CH-1961 Sion

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Sion, le 10 août 2022

Rapport d'investigation parainfluenza
EMS Le Carillon – St-Léonard

Distribution :

- Dr Stéphane Emonet, médecin chef de service, Service des maladies infectieuses
- Dr Frank Bally, médecin chef, Service des maladies infectieuses

Copies :

- Dr Christian Ambord, médecin cantonal
- Prof. Nicolas Troillet, remplaçant du médecin cantonal
- Dre Delphine Berthod, médecin adjointe, remplaçante du médecin cantonal

- ▲ Rapport annuel d'activités
- ▲ Rapports hebdomadaires en cas de situation épidémique
- ▲ Rapports de flambées gérées par l'UCMT

Commission cantonale pour les maladies transmissibles

- ▲ Médecin cantonal: Eric Masserey(président)
- ▲ Unité cantonale des maladies transmissibles (responsable UCMT)
- ▲ Chimiste cantonal
- ▲ Vétérinaire cantonal
 - Zoonoses, légionelles, ...

Communication interne / externe

Questions journalistes

Bulletin d'information périodique destinés aux professionnels de santé



04 BULLETIN DE L'UCMT N°5
RECOMMANDATIONS VACCINATION
NOVEMBRE 2023

Recommandations de vaccination COVID-19 & Influenza

La protection des groupes à risque est d'actualité avec la vaccination contre ces deux virus. Nous vous rappelons ci-dessous les recommandations de vaccination pour ces deux agents pathogènes :

10

COVID-19	COMIRNATY® BIVALENT ORIGINAL	SPIKEVAX® BIVALENT ORIGINAL	NUVAXOVID®
Caractéristiques	Vaccin à ARN messenger BA.4-5 / BA.1 / XBB.1.5 Vaccin pédiatrique	Vaccin à ARN messenger XBB.1.5	Vaccin à base de protéines
Public cible	1) Les personnes de 65 ans et plus 2) Les personnes de 16 ans et plus présentant un risque accru pour leur en santé en raison : - D'une maladie préexistante (voir liste) - De la trisomie 21 3) Les femmes enceintes (évaluation médicale)		
Quand vacciner ?	À partir de la mi-octobre et jusqu'à la fin décembre (idéalement)		
Coûts	Gratuit pour les personnes vulnérables (voir public cible ci-dessus). Payant (64CHF) pour les personnes de 16 à 64 ans qui ne font pas partie des personnes vulnérables.		
Autres informations	Pour plus de précisions sur la vaccination COVID-19 nous vous invitons à vous référer aux documents produits par l'OFSP : 1) Recommandation de vaccination contre le COVID-19 (18.10.023) 2) Directives et recommandations vaccination COVID-19 (04.10.2023)		

Tableau 1 Recommandations vaccination COVID-19

INFLUENZA A & B	EFLUELDA®	FLUARIX TETRA®	VAXIGRIP TETRA®
Caractéristiques	Vaccin dit « fractionné »*, quadrivalent Vaccin à dose élevée, pour renforcer l'efficacité, contenant 4x plus d'antigènes (60 µg).	Vaccin dit « fractionné »* quadrivalent Dose standard (15 µg)	Vaccin dit « fractionné »* quadrivalent Dose standard (15 µg)
Public cible (voir liste)	Adulte à partir de 65 ans	Adultes et enfants à partir de 36 mois	Adultes et enfants à partir de 6 mois
Quand vacciner ?	À partir de la mi-octobre et jusqu'à la fin décembre (idéalement)		
Coûts	Remboursé pour les personnes > 75 ans > 65 ans + facteur de risque	Remboursé pour les personnes > 65 ans Enfants/adultes + facteur de risque	
Autres informations	Pour plus de précisions sur la vaccination Influenza A & B, nous vous invitons à vous référer aux documents suivants 1) Page web , « Se vacciner contre la grippe » 2) Page web de l'OFSP consacrée à la grippe saisonnière.		

* Vaccins dits « fractionnés », constitués de particules virales fragmentées incluant l'hémagglutinine et la neuraminidase. Ces trois produits ne contiennent pas d'adjuvants.

Tableau 2 Recommandations vaccination Influenza A & B

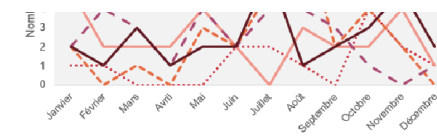


Figure 8 Nombre de cas de légionellose en Valais par mois, 2018-2022 (source des données: SID)

Dernier bulletin UCMT février 2024



ROUGEOLE



La vaccination contre la rougeole reste la meilleure protection contre la maladie.

Les cas de rougeole sont en recrudescence en Suisse, alors que nous sommes dans une stratégie d'élimination de cette infection. À ce jour, 23 cas de rougeole ont été recensés en Suisse depuis le début de l'année (données OFSP, état au 12.02.2024), dont plusieurs cas survenus en Valais. Quelques rappels sur la rougeole (24-26) :

Voie de transmission	Période d'incubation	Période de contagion
Gouttelettes et aérosols Contact direct avec des sécrétions	7 à 18 jours	4 jours avant et 4 jours après l'apparition de l'exanthème

Le début de l'infection se caractérise par des symptômes tels que : rhinite, toux, fièvre, inflammation de la muqueuse buccale (taches de Koplik) et conjonctivite. Dans un deuxième temps, apparaît l'exanthème, souvent localisé au visage avant de s'étendre au reste du corps.

Que faire en cas de suspicion clinique ?

- ▶ Annoncer toute suspicion clinique au médecin cantonal dans les 24h à l'adresse suivante : maltrans@hopitalvs.ch à l'aide du [formulaire](#) ou en ligne (<https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/meldeformular/masern-kb.pdf.download.pdf/rougeole-declaration-de-resultats-danalyses-cliniques.pdf> et par téléphone au 027 603 89 90 (en cas d'absence vous serez rappelé) ;
- ▶ Le diagnostic est fait par PCR sur frottis oro-pharyngé (gorge) ou naso-pharyngé ;
- ▶ Réaliser aussi systématiquement une sérologie rougeole (IgG et IgM) ;
- ▶ Donner les consignes d'isolement strict au patient dans l'attente du résultat ;
- ▶ Vérifier l'immunité (vaccination ou maladie ou préalable) de l'entourage immédiat (ménage) et évaluer l'indication à une vaccination post-expositionnelle (réalisable dans les 72h) en l'absence d'immunité ;
- ▶ L'enquête auprès de l'entourage élargi est effectuée par l'Unité Cantonale des Maladies Transmissibles.

Les tests (PCR et/ou sérologie) peuvent être envoyés au laboratoire de l'Institut Central des Hôpitaux (ICH) toute la semaine et également le week-end.

Page Web pour les professionnels de santé

MALADIES TRANSMISSIBLES

Conformément à la loi fédérale sur les épidémies, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est tenu de prendre, conjointement avec les cantons, les mesures qui s'imposent pour lutter contre les maladies infectieuses. L'ordonnance sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme (RS 818.101.126) régit la déclaration des maladies transmissibles causées par les agents pathogènes pour l'homme. Les observations soumises à déclaration ainsi que les critères et les délais de déclaration y sont spécifiés. Il y est également précisé quand des déclarations complémentaires sont nécessaires.

La prévention des maladies transmissibles a pour but d'organiser la prévention, d'informer sur les maladies infectieuses et de proposer des vaccinations.

Les maladies infectieuses et agents pathogènes soumis à déclaration obligatoire sont listés dans [ce document](#). Les déclarations obligatoires peuvent être faites 24h/24. Le médecin doit, selon les délais de déclaration (24 heures ou 1 semaine), utiliser l'adresse e-mail suivante :

declarationsobligatoires@hopitalvs.ch

En cas de suspicion clinique, les résultats exceptionnels d'analyses peuvent être déclarés par téléphone dans les deux heures à l'Unité cantonale des maladies transmissibles (UCMT) et à l'OFSP en contactant les numéros suivants :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h | de 13h30 à 17h : **Tél : 027 603 89 90**

La nuit et le week-end (infectiologue de garde) : **Tél : 027 603 47 00**

DOCUMENTS ET LIENS

BULLETINS D'INFORMATION DE L'UCMT

- [Bulletin n°1 - Octobre 2022](#)
- [Bulletin n°2 - Janvier 2023](#)
- [Bulletin n°3 - Avril 2023](#)
- [Bulletin n°4 - Septembre 2023](#)
- [Bulletin n°5 - Novembre 2023](#)
- [Bulletin n°6 - Février 2024](#)

LIENS

- [Lien OFSP des maladies transmissibles à déclaration obligatoire](#) →
- [Unité cantonale des maladies transmissibles \(UCMT\)](#) →
- [Recommandations concernant l'éviction \(pré\)scolaire \(2020\)](#) →
- [Recommandation concernant les maladies à méningocoques](#) →
- [Mesures de contrôle des flambées de coqueluche](#)

[> Suivi hebdomadaire des virus respiratoires <](#)

[Autorisation Beyfortus pour la prévention du VRS chez les enfants en bas âge](#)

CONTACT

Unité cantonale des maladies transmissibles

- 📍 Institut central des hôpitaux (ICH)
Avenue du Grand-Champsec 86
1951 Sion
- ☎ 027 603 89 90
- @ declarationsobligatoires@hopitalvs.ch

▶ <https://www.vs.ch/web/ssp/medecins#id8880402>

Contacts utiles

- ▲ Office du médecin cantonal
 - medecin-cantonal@admin.vs.ch
- ▲ Laboratoire cantonal
 - Tel 027 606 49 50
- ▲ Institut Central des Hôpitaux
 - 027 603 4780 / 4700 (heures de travail)
 - 027 603 4700 (nuits, WE, fériés)
 - ich.infectiologie@hopitalvs.ch
 - Consultation: 027 603 4780
- ▲ BAG
 - Piquet: 058 463 87 06
 - Formulaire de déclaration: 'OFSP déclaration' (Google)

maltrans@hopitalvs.ch

Merci pour votre attention

Dre Delphine Berthod
Dre Gaud Catho
Audrey Aymon
Larissa Vernier
Sandy Hug
Leila Sadeghi-Reeves



<https://redcap.hopitalvs.ch/surveys/?s=WJDTXCL3D8YH HLEN>



Merci de participer à notre enquête !
Seulement 7 minutes, votre avis est précieux

